



COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION-GENERALE VIII
DEVELOPPEMENT



Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux

**Programme de partenariat CE-FAO (1998-2001)
Ligne budgétaire forêt tropicale B7-6201/97-15/VIII/FOR
PROJET GCP/INT/679/EC**

**LES DONNEES STATISTIQUES SUR LES PRODUITS FORESTIERS
NON-LIGNEUX EN REPUBLIQUE
DE GUINEE**

Par Djiramba DIAWARA

Juillet 2000

Ce rapport constitue un des résultats du Programme de partenariat CE-FAO (1998-2001) - GCP/INT/679/EC Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni à la FAO.

Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'étude

Dans le cadre de l'Aménagement Durable de la Forêt (ADF) dans les pays africains et des caraïbes, signataires de la Convention de Lomé (ACP), la FAO en partenariat avec l'Union Européenne a démarré en 1998 pour une durée de trois (3) ans, un programme de collecte et d'analyse de données sur le secteur forestier.

Cet effort commun qui s'appuie fortement sur la participation de plusieurs experts nationaux permettra, à terme, aux pays concernés de disposer de données actualisées, cohérentes et fiables sur les ressources forestières, les produits forestiers et sur le commerce du bois.

Ces données, en tant que moyen d'analyse prévisionnelle et décisionnelle, sont la base de la planification de l'investissement dans le développement forestier et de la définition de politiques stratégiques appropriées.

La disponibilité de données constituera un atout pour mieux évaluer l'apport du secteur forestier aux plans économique, social et environnemental dans les économies nationales. La présente étude qui s'inscrit dans ce cadre s'applique à la République de Guinée. Elle soulève fondamentalement le problème de la mauvaise appréciation et de la sous-estimation de la contribution de la forêt et des arbres hors forêt en produits forestiers et plus particulièrement en Produits forestiers non ligneux (PFNL).

Dans le contexte guinéen, la Direction Nationale de la Comptabilité qui relève du Secrétariat d'Etat au Plan ne s'intéresse qu'aux sciages (madriers, planches, chevrons), au bois énergie (charbon de bois et bois de chauffe) et aux perches en utilisant des données peu fiables et non actualisées. Elle ne prend pas en compte les produits comme les plantes médicinales, les articles divers à usage domestique (nattes, vans, ustensiles de cuisines, paniers, etc.), les cure-dents, les éponges végétales, le miel, le Karité, les fruits sauvages, les noix de cola, les tubercules, les graines, les champignons,...

Cette situation ne permet pas de mesurer à sa juste valeur le poids économique réel du secteur forestier dans la comptabilité nationale et favorise implicitement sa marginalisation dans les affectations budgétaires.

La présente étude qui porte sur l'exploitation et l'utilisation des PFNL tente de démontrer que la prise en compte de ces produits dans l'évaluation des contributions de la forêt à l'économie nationale est une nécessité incontournable d'où la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte des données sur les PFNL. Le présent travail à caractère exploratoire mérite d'être poursuivi et approfondi pour une meilleure connaissance des PFNL.

1.2 Mandat du consultant

Sous la supervision générale du chef, sous-Division de la Planification et des Statistiques Forestières, Division des Politiques et de la Planification Forestières, Département des Forêts et sous la supervision directe du Coordinateur du Programme de Partenariat UE-FAO sur la collecte et Analyse des données pour un Aménagement de la Forêt dans les Pays ACP et en collaboration étroite avec les forestiers concernés dans la réalisation du projet UE-FAO, le consultant choisi doit :

- Collecter les données disponibles sur l'exploitation et l'utilisation actuelle des produits forestiers non ligneux (PFNL) en République de Guinée ;
- Evaluer l'importance relative des différents PFNL étudiés ; Analyser les tendances passées, actuelles et futures de la consommation, la commercialisation et l'exportation des PFNL en République de Guinée ;
- Analyser les contraintes et potentialités pour l'amélioration de la collecte des données statistiques sur les PFNL dans le pays.

1.3 Méthodologie de collecte des données sur les prix des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les enquêtes sur les prix des PFNL dont les résultats sont présentés dans ce rapport ont été menées dans la ville de Conakry.

L'étude s'est étendue sur les mois de février, mars et avril 2000 à raison de 1 ou 2 jours par semaine. Elle a consisté en la collecte de données auprès des vendeurs des PFNL dans six (6) des sept (7) principaux marchés de la capitale Conakry (Madina, Bonfi, Gbessia, Tanènè, Enta et Taouyah) où les transactions commerciales de PFNL sont les plus importantes.

Trois (3) à cinq (5) vendeurs choisis au hasard par catégorie de produits ont été invités à fournir des éléments de réponse au questionnaire qui avait préalablement été préparé aux fins d'enquête.

Par ailleurs, le commerce local des PFNL n'utilise pas généralement d'unités de mesure conventionnelles. Les écorces, les racines, les graines, les fleurs sont vendues par "tas", par "pots" (boîtes de conserve) ou par "attaches". Les "tas", les "pots" et les "attaches" ont été pesés avec une balance manuelle soviétique marque Nagrouska 10 kg pour déterminer leur poids.

Des informations sur le circuit d'approvisionnement ont été également recueillies.

A noter que les marchés de la capitale sont dirigés chacun par un administrateur désigné par le Maire ou nommé par le Gouverneur de la ville. Il est assisté par un Comité de gestion ou de discipline de cinq membres ou plus. Le marché est subdivisé en secteurs et en sous-secteurs ayant chacun à sa tête un chef et son adjoint.

Ces structures ont largement facilité l'accomplissement de la mission d'enquête. Cependant, au marché de Madina, les vendeurs de plantes médicinales ont difficilement accepté de répondre aux questions prétextant avoir été désabusés dans le passé par les enquêteurs. De leur avis, ces derniers ont recueilli des informations sur les propriétés thérapeutiques de certaines espèces pour le compte de firmes étrangères sans leur verser aucun droit.

L'étude a porté sur les principaux produits suivants :

- Les plantes médicinales (feuilles, écorces, racines, fleurs) ;
- Les cure-dents ;
- Les noix de cola ;
- Le karité ;
- Le miel ;
- Les plantes alimentaires ;
- Le vin de palme ;
- La viande de gibier ;

- Le rotin ;
- Le bambou
- Les fruits sauvages.

Ces produits sont couramment rencontrés sur les marchés en raison de leur importance aux plans économique, alimentaire, médicinal et socioculturel aussi bien en milieu urbain que rural.

Les informations recueillies au cours des enquêtes ont été complétées par des données fournies par les administrations centrales et déconcentrées des services des Eaux et Forêts, du conditionnement, de la santé, de la décentralisation, etc.

En ce qui concerne le vin de palme et le rotin, une partie des renseignements ont été extraits des rapports trimestriels de l'équipe de collecte des données sur les produits forestiers à la rentrée de Conakry au PK 36.

2 BREVE CONNAISSANCE DE LA GUINEE

La République de Guinée couvre une superficie de 245 857km², entre les parallèles 7° et 12°30'N et les méridiens 8° et 15°O.

Une chaîne de montagnes érodées partant du Sénégal et du Mali traverse le pays en direction du sud-est et du sud vers la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire. En Guinée, la partie nord de cette chaîne atteint 1500m d'altitude au Fouta Djallon qui donne naissance à la plupart des grands fleuves d'Afrique de l'Ouest. On distingue en général quatre régions naturelles :

- a) La Guinée Maritime est une plaine basse, chaude et humide qui borde l'Océan Atlantique sur 300 km environ, caractérisée par une pluviométrie élevée comprise entre 2000 et 4000 mm et égale en moyenne à 3400 mm. Conakry reçoit 4600 mm de pluie par an. Elle couvre 36 200 km² soit 15% du territoire national ;
- b) La Moyenne Guinée est dominée par le massif montagneux du Fouta Djallon. C'est un grand plateau entre 600 et 1500 m d'altitude au climat plus froid et plus sec que celui de la Guinée Maritime avec une pluviométrie annuelle de l'ordre de 1800 mm. La région couvre 63600 km² soit environ 26%.
- c) La Haute Guinée est une région plate située à l'est du Fouta Djallon, au climat soudano-guinéen, avec une pluviométrie entre 1000 et 1700 mm (moyenne des stations : 15000 mm). Cette région est la plus étendue et couvre une superficie de 96700 km², soit 39% du territoire national ;
- d) La Guinée Forestière est constituée par la partie sud-est du pays limitée à l'ouest par la Sierra Leone, au sud par le Liberia et à l'est par la Côte d'Ivoire. De climat dit guinéen forestier, avec une pluviométrie variant de 1700 mm au nord à 2500 mm au sud, la région occupe la plus petite étendue avec une superficie de 49 500 km², soit 20% du territoire national.

La division administrative la plus récente comprend 8 régions, 33 préfectures et la ville de Conakry. Cette dernière se subdivise en 5 communes.

Sur la base du recensement exhaustif de décembre 1996, la population de la Guinée était de plus de 7 millions d'habitants repartis entre 292 8996 urbains et 4 118 242 ruraux. Ce qui fait une densité de 29 habitants au km². Le taux d'accroissement urbain est de 4,9% et le taux de

croissance de la population de 2,8% par an se différenciant selon qu'il s'agit de la population urbaine (4,8%) ou bien rurale (1,8%).

Depuis la fin des années 1980, plus de 750.000 réfugiés libériens, sierra léonais et bissau-guinéens se sont installés en Guinée, surtout dans les préfectures de Koundara, Gaoual, Forécariah, Kindia, Mamou, Kissidougou, Guéckédou, Faranah, Macenta, Beyla, N'Zérékoré, Yomou et Lola. Actuellement, leur nombre a diminué et était estimé à 440 000 en 1999.

3 RESSOURCES FORESTIERES ET PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Les ressources forestières sont mal connues : les données existantes sont anciennes, partielles et de fiabilité moyenne. Elles résultent d'extrapolations qui ne reflètent pas nécessairement la réalité.

On distingue quatre grandes formations végétales :

a) La zone des mangroves :

Cette zone qui occupe le littoral guinéen sur une bande étroite vaseuse, est découpée en estuaires, îles et presqu'îles.

Elles sont périodiquement submergées par la marée et bénéficie de l'apport important d'alluvions par les fleuves côtiers.

Sur une longueur de 250 km, cette formation particulière à la biologie riche et complexe, couvre une superficie estimée à 250 000 ha. Elle est dominée par *Rizophora* et *Avicennia nitida*.

Malgré son rôle très important dans la protection front de côte, cette formation est le domaine d'activités économiques nombreuses et diversifiées qui traduisent sa réduction en surface et en qualité.

Les principales utilisations des bois de mangroves en Guinée sont la satisfaction des besoins en bois énergie et en bois de service.

b) La zone des savanes :

Cette formation résulte de la dégradation anthropique des formations boisées climatiques et occupe la majeure partie de l'étendue du territoire national.

En fonction de l'état de dégradation et de la fréquence des feux de brousse, on peut les diviser en 5 grandes catégories :

- Les savanes herbeuses : de caractère récent, elles se localisent en Guinée forestière, sur les franges nord de la forêt dense ombrophile et des grandes zones de clairières de celle-ci. Elles sont pauvres en espèces ligneuses.
- Les savanes xérophiles : Elles se retrouvent en Guinée Maritime où subsistent encore des îlots et des tiges isolées mais surtout caractérisées par des buissons fréquemment recépés de banalités. Mise en défens contre les feux et les défrichements répétés, cette catégorie peut facilement évoluer vers une formation arbustive.

- Les savanes des régions basses de la Moyenne Guinée : encore très riches en espèces ligneuses diverses et souvent respectées à cause de leur composition d'intérêt pour les populations, cette catégorie a tendance à s'enrichir en certaines zones et s'appauvrir en cas de défrichements culturels.
- Les savanes d'altitude des massifs méridionaux et du Fouta-Djallon : elles évoluent facilement vers des formations herbacées dépourvues de ligneux.
- Les savanes de la haute Guinée : de type soudanien sub-humide, cette catégorie est trouée au nord par des plaines alluviales (du Bassin du Niger et de ses affluents) et des vastes étendues de bowé. C'est le type de savane classique de l'Ouest de l'Afrique caractérisée par la présence d'une strate d'*Andropogon gaillanus*, d'arbres et des buissons dispersés (surtout de combretacées et de légumineuses). Cette sous-formation est le domaine des grands feux de brousse saisonniers qui retiennent l'attention du visiteur.

A ces différentes catégories de savanes, s'ajoutent dans une vaste zone au nord, des bowé très caillouteux.

Ailleurs, les carapaces ferrugineuses étendues et homogènes, sont plus ou moins nombreuses avec sur les dalles, l'alternance de steppes, des mares temporaires, des buissons tortueux (dans les fissures) et des prairies maigres.

c) Les forêts denses sèches :

Cette formation couvrait jadis très largement la moitié Nord du pays, à l'exception du massif du Fouta Djallon. Souvent soumises aux défrichements et aux feux de brousse, les forêts denses sèches de Guinée se caractérisent par l'alternance d'un peuplement de hauteur assez important (20m) plus ou moins ouvert, dominant une strate d'arbres avec des lianes et un tapis de graminées ou un sous-bois irrégulier de bambou.

Cette formation est nettement séparée (sauf en quelques endroits) des îlots de forêts ombrophiles et ne descend pas au-dessous du 10ème parallèle.

d) Les forêts denses humides :

Probablement que cette formation couvrait, il y a un millénaire, la moitié du territoire. Aujourd'hui, à l'exception de quelques massifs encore protégés et de nombreux îlots, les forêts denses humides sont menacées de disparition complète, sous l'effet d'une destruction rapide (leur superficie n'est plus que de 700 000 ha).

Ecologiquement et de façon générale, cette formation comprend 3 grandes catégories :

- Les forêts denses ombrophiles : du type libero-ivoirien, elles sont localisées dans le sud-est du pays. Jadis, pour une superficie théorique de un million d'hectare, cette catégorie ne couvre plus que deux à trois cent mille hectares, résultat de défrichements culturels répétés depuis plus d'une cinquantaine d'années. Parmi ces forêts figurent les deux massifs classés de Ziama et Diécké, les plus importants du pays.

-Les forêts denses mésophiles semi-décidues : Elles couvraient largement le sud-ouest du pays et une grande partie de la frontière guinéo-léonaise. Aujourd'hui cette sous catégorie n'est plus représentée que par des îlots, des galeries et quelques reliques dans les zones difficilement accessibles.

-Les formations boisées d'altitudes : abondamment arrosées ou bénéficiant d'une humidité atmosphérique élevée, elles se répartissent entre le sud-est de la Guinée et le massif du Fouta Djallon et sont caractérisées par de nombreuses variantes (galeries, îlots,...).

La répartition, en superficie, des formations végétales se présente conformément au tableau ci-après :

Formation	Superficie (ha)	% du territoire
Mangroves	250.000	1.02
Forêt dense humide	700.000	2.85
Forêt dense sèche et forêt claire	1.600.000	6.51
Savane boisée	10.636.000	43.25
S/T Formations boisées	13.186.000	53.63
Cultures	1.700.000	16.10
Jachères et savanes arbustives	7.000.000	30.51
Autres S/T	2.200.000	9.76
Autres Formations	11.400.000	46.37
TOTAL	24.586.000	100.00

source: PAFT- Guinée (1987)

4 EXPLOITATION ET UTILISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

4.1 Mode d'approvisionnement

En Guinée, les populations récoltent gratuitement les PFNL dans les forêts et sur les arbres hors forêts pour la satisfaction de divers besoins.

Le ramassage ou la récolte de ces produits aussi bien pour l'autoconsommation que pour le commerce constitue pour elles une activité assez importante.

Ces activités sont génératrices de revenus pour plusieurs ménages. Elles se présentent sous deux formes :

- a) Le produit est récolté et utilisé directement dans les transactions commerciales sans au préalable subir aucune transformation (fruits, miel, cure-dents,...).
- b) Le produit est transformé après récolte avant d'être mis sur le marché (nattes, vans, mortiers,...).

Le circuit commercial peut être "court" ou "long". Dans le premier cas, le produit récolté et/ou transformé est vendu au village ou dans les marchés forains du terroir. L'activité est pratiquée par les villageois eux-mêmes le plus souvent pendant le creux de la saison agricole pour fournir un complément alimentaire ou de revenu familial.

Toutes les couches sociales des deux sexes et de tous les âges (plus de 7 ans) sont concernés par cette filière : enfants, femmes et hommes. Le transport se fait généralement à tête d'homme.

Dans le cas de la filière longue, interviennent principalement en plus des producteurs, les transporteurs et les commerçants ou distributeurs. Le produit est transporté des zones rurales vers les centres urbains.

L'étude du circuit d'approvisionnement entièrement géré par le secteur informel permet de distinguer deux catégories de vendeurs :

- Ceux qui achètent et vendent les PFNL sans aller en dehors de leur lieu habituel de résidence ;
- Ceux qui se déplacent pour s'auto approvisionner directement en forêt ou pour acheter les PFNL dans les marchés hebdomadaires.

Ces derniers utilisent plusieurs types de véhicules : bâchées Peugeot, minibus Hiace, camions usagés...

Selon les informations recueillies à Conakry, plusieurs vendeurs de plantes médicinales peuvent s'associer pour louer les services d'un transporteur. Dans ce cas, le transport des PFNL est exclusif des autres produits.

Généralement, les PFNL sont transportés dans des véhicules du trafic commun de personnes et de marchandises diverses.

Le commerce de la plupart des PFNL n'est pas exclusif d'autres marchandises : le beurre de karité est souvent vendu avec l'igname.

4.2 Utilisation des PFNL

Les forêts et les arbres hors forêt contribuent à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus des ménages dans les villes et les campagnes. Ils fournissent de multiples produits qui connaissent les utilisations les plus diverses : nourriture, médicament, matières premières pour l'artisanat, fourrage, et autres (colorants, gommes,...).

4.2.1 Nourriture

Plusieurs espèces "sauvages" jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des ménages surtout pendant la période de soudure (juillet, août). Leur utilisation varie d'une zone à une autre. Des études doivent être entreprises pour connaître le nombre d'espèces des écosystèmes forestiers utilisées dans l'alimentation en Guinée, les différents organes consommés par espèce et sous quelles formes.

4.2.1.1 Miel

Le miel est très apprécié pour l'alimentation. Sa production, en nette progression, se modernise et le circuit commercial s'organise.

En Guinée, le miel est un produit qui remplace le sucre. Il est très utilisé au mois de carême musulman en milieu rural et rentre dans la fabrication de plusieurs médicaments traditionnels.

Le miel est récolté dans les villages par des jeunes assez courageux qui supportent les piqûres des abeilles. Les récolteurs utilisent le feu et peuvent provoquer accidentellement des incendies aux conséquences désastreuses pour les forêts.

La production traditionnelle de miel s'améliore progressivement avec l'introduction des ruches kenyanes dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets de développement rural.

De plus, la diffusion des techniques de l'apiculture sans feu contribue à réduire les risques de feu de brousse. L'excédent de miel produit dans les villages est vendu à des commerçants provenant généralement des centres urbains. La filière d'approvisionnement comprend principalement les producteurs, les transporteurs et les distributeurs. A noter que le transport et le commerce du miel ne sont pas exclusifs des autres produits.

Sur les marchés, on distingue le miel pur et le miel dit brûlé.

Le miel "brûlé", une fois récolté à l'aide du feu est mélangé avec un peu d'eau, bouilli et décanté pour enlever les impuretés.

Le miel pur obtenu de l'apiculture sans feu coûte à Conakry 2500-3000 FG le litre contre 2000-2500 FG pour le miel "brûlé".

Le miel est vendu dans des emballages de différentes capacités : 250 ml, 500 ml, 1 l, 2 l, 2,5 l, etc.

4.2.1.2 Vin de palme, de raphia et de rônier

Le vin est consommé dans toutes les régions naturelles de Guinée. Il est obtenu à partir de la saignée du palmier (*Elais guineensis*), du rônier (*Borassus aethiopum*) et du raphia (*Raphia sudanica* et *R. nilotica*). Le vin de palme est récolté en Basse Guinée et en Guinée Forestière, le vin de rônier au nord de la Moyenne Guinée et le vin de raphia en Guinée forestière.

T.O. DIALLO et Col. (1998) rapportent que la récolte du vin de rônier en pays Koniagui au nord de la Guinée se fait en toute saison pour des raisons économiques. Chaque récolteur travaille avec un transporteur chargé d'acheminer le vin à une vendeuse identifiée d'avance.

Si le transporteur a un vélo personnel, il a droit à deux jours de récolte sur cinq. S'il le loue, le propriétaire du vélo bénéficie d'un jour de récolte sur ses deux jours.

En Guinée forestière, B. H. Onivogui rapporte dans le cas du transport à tête d'homme que la production de vin de palme ou de raphia est équitablement répartie entre le récolteur et la vendeuse : un jour de récolte pour l'un et un jour pour l'autre. La vendeuse achète sous le pied à la moitié du prix pratiqué dans les centres de consommation.

Quand le vin est transporté dans de vieux camions, des taxis, des bâchés ou dans tous autres véhicules disponibles, le récolteur et le vendeur s'associent à part égale pour payer les frais de transport. Selon la distance à parcourir, le coût de transport d'un bidon de 20 litres varie entre 100 à 500 FG.

Le contrat liant la vendeuse au récolteur a l'avantage d'assurer à ce dernier l'écoulement de la totalité de sa production. En outre, la récolte du vin est une activité secondaire : le vin récolté est déposé dans un lieu connu de la vendeuse, ce qui permet au récolteur de vaquer à ses occupations.

La commercialisation du vin est l'activité principale de la vendeuse. Celle-ci est exposée à la concurrence de ses pairs et peut parfois se retrouver avec des quantités invendues.

Dans les plantations privées existantes de *Raphia nilotica*, le pied est vendu à 5 000 FG quand il atteint la maturité à l'âge de 7 ans c'est-à-dire à mesure de produire du vin. Ce qui se confirme par l'apparition de 3, 4 ou plus de bourgeons.

A noter que le raphia est saigné à mort pour produire du vin pendant 2 à 4 mois et ce, avant l'apparition des fleurs.

Raphia nilotica est cultivé non seulement pour produire du vin mais aussi pour ses multiples usages : plafonds, corbeilles, sacs, nattes, parasols, paniers, etc.

Par ailleurs, le rapport annuel d'activités du poste de contrôle situé au Km 36 de Conakry note que pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 1999 un volume total de 688 000 litres de vin de palme repartis entre les axes de Coyah (270800 l) et de Dubréka (417 200 l) a été transporté à Conakry pour consommation. Pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2000, cette quantité est de 287700 litres dont 75700 litres pour l'axe Coyah et 212000 litres pour l'axe Dubréka.

4.2.1.3 **KARITE** (*Vitellaria parkii*)

Comme il n'existe pas de plantations de karité en Guinée, c'est dans des formations naturelles que les noix à maturité sont ramassées ou cueillies en secouant l'arbre. Elles sont mises en terre selon A. K. KEITA pendant au moins une semaine pour faciliter le dépulpage. Les noix dépulpees sont lavées, séchées (au soleil) 24 heures durant et concassées pour en extraire les amandes. Celles-ci sont broyées et exposées au soleil. Après, elles sont pilées, frites et pétries sur des pierres plates avec des cornes de bœuf ou du bois confectionné à cet effet.

La pâte résultant de ce traitement est bouillie et remuée de temps en temps pour permettre la remontée à la surface du beurre qui est recueilli et versé dans des récipients. Une fois refroidie, elle est agitée de manière continue jusqu'à ce qu'elle acquière une coloration blanchâtre avant d'être mis dans des récipients de forme spécifique contenant un peu d'eau pour solidification complète. Finalement, on obtient des boules appelées léfa (en malinké) pesant 4 ou 5 kg prêtes à être emballées dans des feuilles de *Cordia cordifolia* pour la conservation ou pour la vente.

La principale région productrice de karité en Guinée est la Haute Guinée d'où il est acheminé vers les centres de consommation.

Un sac de 50 kgs est transporté sur le trajet Kankan-Conakry à 1000 FG (700 km environ). A Kankan, 1kg de beurre coûte 1000 à 1500 FG le kg.

A Conakry, le beurre est généralement soumis par les commerçants à un traitement destiné à éliminer les impuretés avant d'être mis sur le marché. Il se vend surtout en saison sèche quand souffle l'harmattan en Haute Guinée et en Moyenne Guinée et le prix du kg varie de 1700 à 2000 FG.

Le commerce est tenu à la fois par les hommes et les femmes dont l'âge moyen est supérieur à 30 ans.

Le beurre de karité est la principale ressource lipidique dans les zones sahéliennes. Il est la matière grasse pour la cuisson, la fabrication de produits cosmétiques, du savon,... Il est utilisé comme onguent médicamenteux et de moins en moins pour l'éclairage.

Le beurre est commercialisé avec d'autres produits tels que l'igname, la gomme arabique, etc.

L'exportation du karité vers la Sierra Leone a fortement été perturbée ces dernières années avec l'éclatement de la guerre dans ce pays voisin en 1991.

Le PAFT (1988) fournit pour le beurre de karité les valeurs suivantes :

- consommation : 150 millions de FG (dont 100 millions en autoconsommation) ;
- production : 120 millions de FG

4.2.1.4 Noix de Cola (*Cola nitida*)

L'arbre de la cola appelé colatier produit des cabosses qui s'ouvrent généralement à maturité pour laisser apparaître les noix.

Les cabosses sont le plus souvent cueillies à l'aide d'une gaule ou ramassées dans de rares cas. Après extraction des noix, celles-ci sont trempées dans l'eau pendant au moins une journée pour faciliter leur dépulpage.

Les noix sont exposées dans un lieu aéré avant d'être triées et emballées généralement dans des feuilles de *Mitragina stipulosa* placées à l'intérieur de paniers artisanaux spécialement confectionnés à propos. Ces emballages sont connus en malinké sous le nom de "pagna". Dans le commerce, les sacs vides de riz sont de plus en plus recyclés pour le transport des noix de cola.

Le circuit commercial comprend au niveau des villages des acheteurs ou collecteurs qui, après avoir réuni des quantités importantes, peuvent soit attendre les périodes de soudure pour les vendre soit les rétrocéder aux commerçants des marchés forains ou directement à ceux des centres urbains.

A Conakry, les noix de cola coûtent entre 50-250 FG selon la qualité. Certains sacrifices exigent des noix aux caractéristiques spécifiques et peuvent alors être vendues jusqu'à 1000 FG l'unité.

Le commerce des noix de cola constitue une activité principale pour un nombre non négligeable de petits détaillants et de grossistes installés dans les marchés urbains. Il est généralement tenu par des hommes. Dans l'un des secteurs du marché de Madina, dix (10) marchands ont été dénombrés.

La Guinée importe la cola de la Sierra Leone et en exporte vers le Sénégal et le Mali.

Aucun chiffre concernant le volume de ces transactions n'est disponible.

Faute de données, le PAFT (1987) a estimé :

- a) qu'un peu moins de 1/2 de la population consomme 1 noix par semaine, ce qui paraît en dessous des pratiques habituelles, et
- b) que la quantité exportée vers le Mali et le Sénégal était de même ordre de grandeur.

Quantités en milliers de noix	Consommation nationale Exportation
150.000 à 200.000	200.000

Source : PAFT - Guinée (1988)

Par ailleurs, les utilisations de la cola sont nombreuses et variées.

Au plan socioculturel, les noix de cola sont un signe d'amitié, et d'hospitalité. Elles sont offertes à l'étranger par son hôte pour renforcer leurs relations.

A l'occasion des cérémonies de baptême, de mariage ainsi que lors des sacrifices rituels, des bénédictions sont dites autour de quelques noix de cola.

De plus, quand deux personnes ou plus doivent sceller un pacte, elles croquent la cola en jurant de rester fidèles aux engagements pris.

Dans les familles, une querelle finit autour de la cola.

Pour le voyageur, une noix de cola dans un verre d'eau accompagnée de quelques versets du Coran est un sacrifice rassurant qui apporte la chance et le bonheur.

La cola est un stimulant dont la consommation n'est pas interdite par la religion musulmane. Ce qui fait que les consommateurs sont nombreux. Leur nombre est important en milieu rural et pourrait concerner plus de 50% de la population.

Malgré son importance, les plantations pures de cola sont rares et ne couvrent que de très petites superficies en Guinée Forestière. Pour l'ensemble du pays, les colatiers sont mélangés aux caféiers auxquels ils procurent de l'ombrage. Ces kolatiers appartiennent à des familles qui, généralement se contentent de récolter et d'entretenir les plantules qui apparaissent ici et là en forêt.

Cependant, dans certaines zones, de nouvelles plantations voient le jour.

4.2.1.5 Fruits sauvages, graines, feuilles et fleurs

Xylopiya aethiopia fournit des graines fortement poivrées qui sont utilisées comme épices. L'amande de la graine de *Vitellaria paradoxa* permet de produire le beurre de karité qui est la principale ressource lipidique dans les zones soudaniennes.

Les graines de *Pterocarpus santalinoides*, *Sterculia setigera*, *Borassus aethiopum*, *Parinari curatellifolia*, *Piliostigma thonningii*, sont comestibles. Il en est de même des noix d'*Anacardium occidentale* et de *Cola nitida*.

Les fruits de *Parinari excelsa* ont un goût sucré et sont prisés par la population. Ils sont ramassés au sol pour l'autoconsommation et pour la commercialisation. Il en est de même du *Dialium senegalense* dont les fruits sont très riches en vitamines. *Anisophylla laurina* produit des amandes acidulées beaucoup consommées en Basse Guinée où elles sont parfois mises en conserves. Le péricarpe et l'exocarpe des fruits de *Raphia sudanica* sont comestibles.

Plusieurs essences comme *Adansonia digitata*, *Annona senegalensis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Artocarpus altilis*, *Blighia sapida*, *Borassus aethiopum*, *Bridelia ferruginea*, *Bridelia mierantha*, *Cajanus cajan*, *Grevia mollis*, *Moringa oleifera*, *Piliostigma thonningii*..., sont appréciées pour leurs graines comestibles. *Elaeis guineensis* est beaucoup sollicité par la population pour ses huiles (de pulpe et d'amande).

Les jeunes feuilles de *Moringa oleifera* sont utilisées pour cuisiner des sauces et mangées crues comme salade. Elles contiennent de 5 à 10% de protéine et sont très riches en vitamines A et C, en sels minéraux tels que le calcium et le fer. Comme autres essences dont les feuilles sont comestibles, on peut citer : *Adansonia digitata*, *Albizia zygia*, *Alchornea cordifolia*, *Ceiba pentandra*, *Daniellia oliveri*, *Pterocarpus santalinoides*, etc. Les fleurs de *Moringa oleifera* sont utilisées pour cuisiner des sauces.

En Guinée, l'infusion des feuilles de *Combretum micranthum* (quinquéliba) sous forme de tisane est couramment utilisée pour le petit déjeuner après addition de quelques morceaux de sucre.

4.2.1.6 Viande de gibier

Quoiqu'il soit difficile de trouver des données chiffrées sur l'exploitation de la faune sauvage en Guinée, il est indéniable que la viande de gibier contribue pour une part importante à l'apport protéique chez la plupart des guinéens, notamment, en milieu rural. La viande de gibier est non seulement utilisée pour l'autoconsommation familiale, mais aussi, elle est de plus en plus fréquente sur les marchés des grands centres urbains où des filières bien organisées voient le jour.

L'approvisionnement de la ville de Conakry en viande boucanée est généralement assuré par des femmes qui se déplacent vers les zones giboyeuses, notamment Koundara, Gaoual, Boké, Télimélé, Tougué, Dinguiraye et Mali pour s'en procurer.

La presque totalité des habitants de ces préfectures ne consomment pas la viande de primates et de suidées. Ce qui a largement contribué dans le passé à l'augmentation des populations de ces espèces dans la région.

Il s'agit des cercopithèques, des cynocéphales, des patasses, des hylochères, des potamochères, des phacochères qui sont actuellement les plus chassés en raison du développement de la chasse commerciale.

La saison sèche est la période la plus favorable pour ces groupes de braconniers de camper pendant 4 à 6 mois en forêt. Ils abattent toutes les espèces de suidées et de primates rencontrées (y compris les chimpanzés pourtant intégralement protégés par le code guinéen de la faune).

Pour la commercialisation, les chasseurs établissent des contrats d'approvisionnement avec des acheteurs dans la ville la plus proche ou avec des femmes en provenance principalement de Conakry ou de N'Zérékoré. Ces dernières peuvent fournir des munitions dont la valeur est déduite du prix de cession de la viande boucanée.

D'autres espèces comme le guib harnaché, le céphalophe à flanc roux, les rongeurs (porcs-épics, aulacodes,...) font également l'objet d'un commerce actif. Leur viande est prisée et souvent réservée à une clientèle sélecte.

Il n'est pas rare de rencontrer le long des routes nationales du gibier à poils ou à plumes (francolin surtout) suspendu pour la vente.

Aucune donnée fiable n'est disponible au niveau national sur les quantités commercialisées et les apports financiers de ces transactions.

Entre 1994-1998, le Parc National du Haut Niger a mené des enquêtes sur la commercialisation de la viande dans les préfectures de Faranah, Kouroussa et Dabola. Ces données n'ont pu être incorporées dans le présent rapport. L'oisellerie est une activité bien structurée et réglementée qui procure des revenus substantiels aussi bien à de nombreuses familles qu'à l'Etat qui perçoit des taxes et redevances.

Le tourisme de vision et l'écotourisme sont en état de balbutiement.

4.2.1.7 Autres

Diverses variétés de champignons destinées à l'alimentation humaine sont récoltées en forêt ainsi que certaines espèces animales qui ne sont pas considérées comme gibiers tels que les escargots, les chenilles, etc.

4.2.2 Médicaments

La pharmacopée traditionnelle s'exerce sous deux formes principales :

- la forme non lucrative qui concerne les prélèvements directs et gratuits effectués par les ruraux pour la satisfaction de leurs besoins personnels : il existe plusieurs espèces d'herbes et d'arbres médicinaux connus de tous que chacun peut aller récolter directement et gratuitement dans la forêt en cas de nécessité ;
- la forme professionnelle et lucrative, que l'on peut qualifier de forme moderne de la médecine traditionnelle est surtout développée dans les centres urbains. La récolte porte sur les différents organes (écorces, racines, feuilles, fleurs, fruits, fruits, graines) des plantes «sauvages »

Le matériel utilisé pour la récolte est identique à celui employé pour les travaux champêtres ou ménagers : couteau, coupe-coupe, hache, daba (pour déterrer les tubercules ou les grosses racines), les gaules, etc.

Les récolteurs agissent sur les organes végétatifs (racines, tiges et feuilles) et reproducteurs (fleurs, fruits, graines) qui sont prélevés tous les jours sans aucun souci de remplacement et de règle adéquate d'accès pour une gestion durable.

Les techniques de cueillette pratiquées exposent les plantes aux maladies et attaques d'insectes ravageurs (criquets, termites, chenilles, etc.), provoquent parfois la destruction de leurs organes ou même de la plante entière

Les vendeurs de plantes médicinales installés dans les marchés de Conakry sont de véritables professionnels. Une majorité parmi eux exerce depuis plus de dix (10) ans. Toutefois, ces vendeurs ne sont pas toujours des guérisseurs. Leur âge moyen se situe entre 30 et 70 ans.

La plupart des vendeurs de plantes médicinales pratiquent l'auto-provisionnement dans les formations naturelles sans aucune obligation pour eux de payer une redevance forestière. La zone de récolte pour ceux résidant à Conakry se situe principalement dans un rayon de 50 km bien que la distance à parcourir puisse parfois atteindre 300 km ou plus. Pour les espèces végétales endémiques des zones écologiques éloignées de la capitale, l'approvisionnement se fait généralement à l'achat.

Les produits sont transportés dans des véhicules du trafic commun des personnes et de marchandises diverses. Selon les informations recueillies à Conakry, plusieurs vendeurs de plantes médicinales peuvent s'associer pour louer les services d'un transporteur. Dans ce cas, le transport des PFNL est exclusif des autres produits. Les vendeurs les plus âgés ne font pas le déplacement. Ils s'approvisionnent à l'achat auprès des grossistes à des prix fort intéressants. Par exemple, trois attaches de feuilles de 300 g environ leur sont cédées à 100 FG alors qu'ils revendent une attache à 100 FG.

A noter que les racines coûtent plus chères que les autres organes des arbres, les récoltes demandant plus de travail. En général, 300 g de racine coûte 200 FG.

Les différents organes (écorces, racines, feuilles, fleurs, graines,...) des plantes "sauvages" sont utilisés dans la pharmacopée. L'écorce du tronc et des racines de *Lophira lanceolata* est employée pour soigner la toux et les maladies pulmonaires, gastro-intestinales et contre le paludisme. L'infusion de l'écorce est une lotion de la bouche contre les maux de dents, elle est d'usage interne contre la lèpre ; sa décoction est utilisée contre la jaunisse.

Pour ses propriétés diurétiques, la tisane de quinquéliba est utilisée contre la fièvre bilieuse accompagnée de vomissement et contre les troubles de foie. La décoction froide de ses racines sert de vermifuge et de lotion pour les plaies. La décoction des racines de *Entada africana* est un stimulant et un fortifiant.

Les graines de *Terminalia macroptera* sont utilisées contre la migraine. Les graines de *Uvaria chamae* broyées avec celles de *Piper guineense* sont frictionnées sur le corps contre les rhumatismes. Le miel rentre dans la préparation de plusieurs médicaments chez les tradithérapeutes. La liste est longue et pratiquement toutes les plantes rencontrées et autres produits non ligneux de la forêt ont un usage dans la pharmacopée sous une forme ou une autre.

Des informations en la matière sont données dans le tableau en annexe extrait du rapport intitulé «Classification traditeurapeutique des plantes rencontrées dans la forêt classée de Bambaya (Kissidougou)» préparé par M. O. Traoré (1999).

4.2.3 Cure – dents

Les jeunes rejets de *Lophira lanceolata* sont largement utilisés comme brosses à dents dans les villes et dans les campagnes.

Ils sont récoltés directement en forêt pour autoconsommation par les populations rurales. Dans les centres urbains, c'est le système d'approvisionnement à l'achat qui prévaut.

A Conakry, la filière comprend les grossistes qui se rendent dans les préfectures proches de la capitale dans un rayon ne dépassant généralement pas les 300 km pour s'auto-provisionner directement dans les formations forestières. Ils ne sont soumis au paiement d'aucune redevance forestière. Un fagot de cure-dents d'environ 400 bâtons est transporté à 1000 FG sur le trajet Maférinya-Conakry (75km). Il est cédé en gros à raison de 5 bâtons à 100 FG.

Les détaillants revendent le bâton à 50 FG/l'unité. Parmi eux, certains sont ambulants et parcourent quotidiennement les quartiers pour écouler leurs produits.

D'autres préfèrent se fixer aux abords des marchés ou au niveau des carrefours très fréquentés. Les quantités commercialisées sont importantes. Le PAFT (1987) admettait les niveaux de consommation suivante :

- adultes urbains (800 000), 75% des personnes en utilisent un bâton par semaine, soit 31,2 millions de bâtons par an ;
- adultes ruraux (3000 000) 50% des personnes en utilisent un bâton par semaine, soit 78 millions de bâton par an.

Ces hypothèses paraissent pour le moins contradictoires en ce sens que le pourcentage des populations rurales utilisant les bâtons masticatoires est nettement plus élevé que celui des centres urbains et pourrait même dépasser les 80%.

4.2.4 Matières premières pour l'artisanat

Les articles utilitaires à usage domestique sont les plus divers et nombreux : lits, nattes, vans, balais, paniers, pilons, mortiers, louches, manches d'outils, contre-fauteuils, sacs, hamacs, meubles divers, instruments de musique, instruments de décoration et de culte, etc.

Ces produits sont récoltés et/ou fabriqués aussi bien pour l'auto-usage que pour le commerce, tant en milieu rural que dans les centres urbains. Entre autres essences utilisées, peuvent être citées : *Raphia sudanica*, *Raphia nobilis*, *Bombax costatum*, *Borassus aethiopicum*, *Rauvolfia vomitoria*, *Ceiba pentandra*, *Hexalobus monopetalus*, ... Le bois de *Prosopis africana* est recherché par les artisans d'art pour la fabrication de sculptures, de touches de balafons, de masques, etc.).

Les pagens teints en Guinée avec de la matière colorante obtenue de *Indigofera* sp. sont très réputés sur le marché ouest africain.

4.2.4.1 Rotin

Le rotin, un palmier à épines grimpant ou rampant, est exploité en Guinée pour la subsistance et le commerce à des fins multiples : meubles, médicaments, aliments ; articles domestiques à usage divers, flûtes,...

Selon les informations recueillies à Conakry auprès des artisans et des exploitants, le circuit commercial se présente comme suit : L'approvisionnement en matière première des artisans

est assuré par des exploitants résidant dans des villages sur la base de contrats préalablement établis entre les deux parties.

On distingue deux cas de figure :

- a) La coupe et le transport jusqu'au lieu de transformation sont entièrement à la charge de l'exploitant (ou fournisseur) ;
- b) Le fournisseur est chargé uniquement de la coupe et du stockage au bord d'une route carrossable, le transport étant assuré par l'artisan. Ce cas est surtout spécifique au Centre Artisanal de Bambou et de Rotin (CABR) de Conakry qui dispose d'un véhicule.

Dans les villages riverains des zones riches en rotin, l'exploitant négocie directement avec la notabilité à qui il remet une somme forfaitaire appelée "prix de la cola" dont le montant varie de 5 000 à 15 000 FG en fonction de l'importance de la ressource.

Il recrute de jeunes villageois qu'il paye à la tâche à raison de 250 à 300 FG la tige de 2,5-3,5 m de long. Les tiges de 3-4 m sont par contre achetées à 300-400 FG par le CABR.

Le contrat avec les tacherons inclut le transport du rotin de la forêt au lieu de stockage bord route. Les tiges sont attachées en fagots de 20 à 30 unités. Les frais de transport sont fixés par fagot en fonction de la distance à parcourir. Sur le trajet Tanènè/Dubrèka-Conakry (75km), le fagot revient à 1 500 FG tandis que sur le tronçon Macenta-Conakry, le fagot est transporté à 3 000-4 000 FG. Conformément à la législation en vigueur, le montant de la taxe forestière sur le rotin est fixé 100 FG/tige.

Les artisans de Conakry achètent la tige de 2,5 à 3,5 m de long à 400 - 700 FG alors que les tiges de 3 ou 4 m sont fournies au CABR à un prix qui varie entre 800 et 1 000 FG. Il faut 50 tiges de rotin pour fabriquer un salon composé d'un divan, de 4 fauteuils et d'une table d'apéritif pendant une durée estimée à 12 - 15 h/j.

4.2.4.2 Bambou

Le bambou est une graminée à tige ligneuse qui a l'apparence d'un arbre. Au CABR de Conakry, les activités de transformation portent principalement sur quatre (4) types de bambou : *Bambusa aurea* (plus petit), *B. nigra* (petit diamètre), *B. mitis* (moyen), *B. vulgaris* (gros diamètre). La coupe des petits et moyens bambous est effectuée par une équipe du CABR dans la préfecture de Coyah où les plantations privées existantes ont été réalisées pour délimiter les domaines agricoles.

Pour ce faire, l'équipe du CABR négocie avec les différents propriétaires ou leurs représentants qui lui cèdent le chargement à 50 000 - 60 000 FG

On dénombre par chargement 600 tiges pour les bambous de plus petits diamètres et 300 à 400 tiges pour les diamètres moyens.

Les bambous de gros diamètre sont récoltés dans la forêt classée de Saraboli (Forécariah) sur autorisation préalable du service forestier préfectoral. Le chargement qui compte environ 200 tiges est livré à 80 000 FG.

Il n'y a aucune différence de prix entre les meubles en rotin et en bambou.

Nombreux sont les artisans guinéens qui utilisent le bambou pour fabriquer divers articles destinés soit à la consommation soit au commerce : lits, escabeaux, nattes, paniers, charpentes, plafonds,...

4.2.5 Fourrage

Les espèces forestières principalement consommées par le bétail sont : *Vitex domiana*, *Vitellaria parkii*, *Uvaria chamae*, *Terminalia glaucescens*, *Sterculia tragacantha*, *Spondias mobin*, *Securidaca longepedunculata*, *Samanea saman*, *Rauvolfia vomitoria*, *Pycnanthus angolensis*, *Pterocarpus santalinoides*, *Pterocarpus erinaceus*, *Pseudospondias microcarpa*, *Phyllanthus discoideus*, *Newbouldia Laevis*, *Khaya senegalensis*, *Gliricidia sepium*, *Dichrostachys glomerata*, *Daniella oliveri*, etc.

4.2.6 Divers

Les extractions rentrent dans la gamme des PFNL et sont obtenues à partir de plusieurs espèces ligneuses. L'écorce de *Syzigium guineense* est riche en tannin, la mutilation de l'écorce de *Sterculia setigera* entraîne l'exsudation d'une gomme très utilisée dans la cuisine, les racines de *Piliostigma thonningii* pilées fournissent des colorants, etc. L'hévéa est largement cultivé pour son latex. La superficie des plantations industrielles d'hévéas réalisées par la société guinéenne de palmiers à huile et d'hévéas (SOGUIPAH) est de 4.577 ha.

Les essences qui produisent en abondance un nectar de haute qualité contribuent à l'augmentation de la production de miel. A Labé, dans la région de la Moyenne Guinée, le Carcarundé est cultivé pour son parfum. Le quinquina est planté à Macenta en Guinée forestière, pour son écorce dont l'extrait (sels de quinine) est utilisé dans l'industrie pharmaceutique.

Les arbres donnent de l'ombrage. Associés aux cultures, ils élèvent la productivité des terres. C'est le cas de *Parkia biglobosa* qui fixe l'azote. Ils permettent de lutter contre l'érosion et assurent la protection des sols (exemple *Nauclea latifolia*). Les clôtures, les haies de délimitation, les brise-vent se font avec des espèces "sauvages" comme le *Pycnanthus angolensis*.

Le bois de *Prosopis africana* est planté au milieu de la cour dans les concessions pour désigner un point sacré ou pour signifier la baraka.

5 PRIX DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Les prix des PFNL sont très variables et ne sont pas réglementés. Cette variation est fonction de l'époque de l'année, l'éloignement des sources d'approvisionnement, de l'importance du produit dans les usages...

5.1 Structure des prix

Il n'est pas aisé d'établir la structure des prix des PFNL à Conakry du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs :

1. Le commerce des PFNL relève du secteur informel non encore bien structuré et réglementé ;

2. La plupart des personnes qui pratiquent cette activité sont illettrées ;
3. Les revenus tirés de ce commerce servent à couvrir les besoins vitaux quotidiens des familles (nourritures, soins, etc.) et sont de ce fait en partie utilisées à ces fins au fur et à mesure de leur encaissement.
4. La diversité des PFNL ne facilite pas l'élaboration d'une méthode standard de collecte de données ;
5. L'existence de plusieurs filières (courte, moyenne, longue et mixte) ;
6. Le caractère de produits obtenus en général à partir de l'exercice des droits d'usage reconnus par la législation forestière, (mais dont le contexte est largement dépassé).

Toutefois, l'enquête a montré qu'en général, les feuilles sont vendues au triple du prix d'achat, laissant une marge bénéficiaire égale ou supérieure à 50%.

Pour les noix de colas, une structure du prix a été élaborée grâce au concours d'un commerçant lettré qui achète à l'intérieur du pays (Gueckédou à environ 600 km de Conakry au sud du pays) pour vendre à Conakry.

Bénéfice va du simple au quadruple quand il y a rareté- Peut se vendre de 1/2 à 4 sacs/jour* Le commerçant paye 28.000 FG de frais de transport aller/retour sur le trajet Gueckédou-Conakry. Ce montant a été divisé par le nombre de sacs qu'il transporte par voyage (25 à 30 sacs) pour calculer les frais de transport correspondant à un sac. Il a été pris une moyenne de 28 sacs par voyage. Il ressort de ce cas, que les marges bénéficiaires sont nettement supérieures lorsque la période de la grande production est passée, 37,22% en juillet/août contre 18,98% en janvier/février.

Toutefois, il faut noter que des informations précises n'ont pu être obtenues sur le circuit de l'exportation et de l'importation des colas.

Deux raisons sont à donner :

- a) L'importation des colas de la Sierra-Léone vers Conakry est perturbée par la guerre dans ce pays.
- b) L'exportation des colas de la Guinée vers les pays du Sahel (Sénégal et Mali notamment) se fait à partir des villes situées à l'intérieur du pays (Labé, Kankan et N'Zérékoré principalement) qui n'ont pas été couvertes par la présente étude.

6 TENDANCES PASSEES ACTUELLES ET FUTURES DE LA CONSOMMATION, DE LA COMMERCIALISATION ET DE L'EXPORTATION DES PFNL

Dans le passé, les PFNL ne faisaient pas l'objet de transactions commerciales. Toutefois, le troc était de pratique courante dans la société traditionnelle africaine.

Le caractère commercial de l'exploitation des PFNL commence avec la colonisation. Pendant cette période, l'une des premières ressources naturelles génératrices de devises découvertes en Guinée française fut le caoutchouc. L'administrateur NOIROT fonda en 1897 la ferme de Timbo (Mamou) où "on cherche le meilleur mode de propagation forestière des lianes à caoutchouc et c'est de Timbo que partirent les récoltes et coagulations convenables du caoutchouc".

Cette exploitation eut très rapidement un grand essor dans l'ensemble du territoire et singulièrement au Fouta et dans la région de Kissi. Des "Ecoles de caoutchouc" furent créées

pour la reconnaissance des essences à latex, la saignée méthodique, la préparation des plaquettes et la multiplication des essences intéressantes.

L'essor de la traite du caoutchouc (avant la première guerre mondiale) s'est fait au détriment du développement de l'agriculture. Les mesures de protection circonstancielle édictées par l'administration coloniale pour éviter la destruction du caoutchouc conduisirent implicitement à limiter la déforestation.

A noter que la fourniture du caoutchouc pendant la deuxième guerre mondiale était obligatoire pour les populations autochtones et rentrait dans le cadre des efforts de guerre. En outre, selon les renseignements disponibles, la faune de l'Afrique Occidentale Française (AOF) a été exploitée de manière abusive.

Le piégeage, la chasse de nuit à la lampe avec les armes perfectionnées et de traite ont mis en péril des espèces particulièrement intéressantes. Le rapport officiel du bureau des affaires politiques de 1953 signale l'existence en AOF de 228 000 armes à feu, sur lesquelles il faut compter au minimum 30 000 armes perfectionnées et un bon millier d'armes rayées dont certaines à grande puissance. Les grands animaux ont presque entièrement disparu sauf en quelques endroits rarement parcourus où ils étaient particulièrement abondants et où ils ont été protégés par leur habitat. Concernant les autres utilisations des PFNL, aucune donnée n'est disponible. Cependant, il ne fait pas de doute que les populations guinéennes ont toujours exploité ces produits pour la satisfaction des besoins les plus divers : alimentation, médicaments, fourrages, articles à usage domestique, etc.

La faible densité de la population et le niveau relativement bas des échanges à caractère commercial ont fortement influencé en ces temps, la préservation des ressources forestières. Dans un tel contexte, les prélèvements étaient sans doute destinés à autoconsommation et l'offre ne devrait pas être inférieure à la demande.

Actuellement, la situation se présente de manière différente. Les ressources forestières existantes sont mal connues : les données existantes sont anciennes, partielles et en général de fiabilité moyenne. Elles résultent d'extrapolations qui ne reflètent pas nécessairement la réalité.

Ces données, qu'elles soient historiques ou géographiques, qu'elles résultent d'estimations fondées sur des interprétations de photographies aériennes ou d'imageries satellites, confirment une diminution sensible des forêts depuis le début du siècle et un état de dégradation généralisée des superficies boisées.

Plusieurs facteurs, dont la plupart liés à la croissance démographique, sont responsables de cette dégradation. On peut citer notamment l'agriculture itinérante et de rente, le surpâturage, les feux de brousse, l'exploitation commerciale du bois d'œuvre, d'énergie et de certains PFNL, l'exploitation minière, le développement des infrastructures (urbanisation, routes, barrages,...) et les migrations provoquées surtout par les guerres dans les pays voisins.

Ainsi, on assiste à :

- a) Une diminution sensible des forêts denses humides au sud du pays, qui sont passées d'environ 800.000 ha en 1981, à moins de 700.000 ha en 1987, soit un recul de 132,5% ;

- b) Une régression de la superficie des mangroves de 260.000 ha en 1981 à moins de 250.000 ha en 1990, soit une baisse de 3,8%, dont 120.000 ha seulement sont susceptibles d'une gestion forestière efficiente ;
- c) Une réduction de l'étendue des forêts denses sèches de plus de 1.800.000 ha en 1979, à 1.600.000 ha en 1987, soit une diminution de 11,1 % ;
- d) Une diminution de la durée des jachères qui sont passées de 15 ans à 5 ans dans certaines régions ;
- e) L'éloignement généralisé des zones d'approvisionnement. En Guinée, 36.000 -40 000 ha de formations forestières disparaissent chaque année, ce qui touche directement le potentiel en PFNL.

En effet, les PFNL sont exploités aussi bien dans les forêts que sur les arbres hors forêt. Les quantités extraites actuellement de chaque type de formation ne sont pas connues.

Cependant, on estime que la physionomie forestière de la Guinée, n'a pas atteint un seuil de dégradation critique. La satisfaction des besoins en PFNL peut être assurée par le potentiel ligneux existant dans les forêts et sur les arbres hors forêts. Cependant, en raison de l'augmentation sans cesse croissante de la pression sur les ressources existantes, certains PFNL sont récoltés à des distances de plus en plus éloignées des habitations tandis que d'autres sont devenus extrêmement rares. Le tableau ci-après fournit la liste de quelques espèces végétales menacées de disparition :

Liste de quelques espèces végétales menacées de disparition

Espèces,	familles	Utilisations	Parties utilisées	Observations
<i>Aframomum escapum</i>	Zingiberacées	Toux	condiments, Feuilles	rare
<i>Aframomum melegueta</i>	Zingiberacées	adjuvant, palpitation cardiaque	graines	en voie d'extinction
<i>Cassia sieberiana</i>	Caesalpiniacées	Paludisme, fièvre, constipation, œdèmes	Racines, écorces de tige, feuilles	rare et en voie d'extinction par endroit
<i>Cassia alata</i>	Caesalpiniacées	Constipation, lèpre, blennorragie	datre, racines, feuilles	rare
<i>Cochlospermum tinctorium</i>	Cochlospermacées	Accès fébrile, jaunisse	Racines	très récoltée au Fouta
<i>Conyza aegyptiaca</i>	Asteracées	Accès fébrile	Plantes entière	rare
<i>Annona senegalensis</i>	Annonacées	Accès fébrile fortifiant, fécondité	Résine	rare
<i>Combretum micrathum</i>	Combretacées	oedèmes, fièvre, indigestion, rhumatisme	Feuilles, fruits secs	Très récoltée au Fouta et rare en Guinée forestière
<i>Erythrophleum guineensis</i>	Caesalpiniacées	Tannerie	Ecorces	Très utilisée par les cordonniers peulhs

Nauclea latifolia	Rubiacée	gastro-entérites, parasitoses intestinales fièvres	Feuilles, fruits, racines, écorces de tige	en voie d'extinction
-------------------	----------	--	--	----------------------

Source : rapport DNMT (2000)

La menace de disparition du rônier (une essence qui fournit plusieurs PFNL) dans la sous-région ouest africaine, a également fait l'objet d'un séminaire international à Conakry en novembre 1998. Concernant les tendances futures, on peut noter que faute de données fiables, une analyse du diagnostic global en termes de demande et d'offre en PFNL pour les années à venir pourrait se présenter ainsi qu'il suit :

- a) Projection de la demande : les besoins en PFNL risquent de croître assez fortement en raison notamment :
- Du croît démographique
 - De l'accroissement des échanges aux plans intérieur et extérieur dû à l'amélioration des infrastructures de communication ;
 - au développement progressif des petites entreprises,...
- b) Projection de l'offre : les espoirs, quant à la couverture des besoins en PFNL, sont permis dans les 5 à 10 prochaines années malgré les menaces qui pèsent sur le potentiel existant. Cette hypothèse repose sur les principaux éléments suivants : .
- Les conditions édapho-climatiques favorables ; .
 - La création et l'aménagement des parcs et réserves ; .
 - Le développement de la foresterie privée et communautaire ; .
 - Les résultats encourageants obtenus dans la lutte contre les facteurs de dégradation des ressources naturelles ; .
 - La prise de conscience de plus en plus notable de l'importance des PFNL dans l'économie nationale ; .
 - l'existence d'une politique et d'une législation forestière nationale,...

Au regard de ce qui précède, il est temps de prendre conscience des menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers. Ainsi, chaque citoyen ne doit-il pas s'engager dans la voie d'une gestion durable des peuplements existants et contribuer à la reforestation.

7 LEGISLATION FORESTIERE ET REGLEMENTATION DE L'EXPLOITATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.

Pendant ces quinze dernières années, la République de Guinée s'est dotée d'une série de textes visant à créer un cadre juridique propice à la gestion durable de ses ressources naturelles. Ce sont :

- Le Code de l'environnement : Ordonnance n°045/PRG/87 du 28 mai 1987 ;
- Le Code minier : Loi L/95/036/CTRN du 30 juin 1995 ;
- Le Code foncier et domanial : Ordonnance 0/92/019 du 30 mars 1992 ;
- Le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse : Loi L/97/038/AN du 09 décembre 1997 ;
- Le Code forestier : loi L/99/013/AN/ du 22 juin 1999
- Le Code de l'eau : Loi L/94/005/CTRN du 14 février 1994 ;
- Le Code de l'Élevage et des Produits animaux : L/95/046/CTRN du 29 août 1995 ;
- Le Code pastoral : Loi L/95/051/CTRN du 29 août 1995 ;
- Le Code de la santé publique : Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997 ;

- L'Ordonnance n°091/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990, portant le régime financier et fiscal des communautés rurales de développement (CRI).

Plusieurs textes d'application de ces différents codes sont déjà adoptés et d'autres sont en voie de l'être. Si tous ces codes et leurs textes d'application insistent sur le principe de la préservation et de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles au profit des générations présentes et futures, il n'existe nulle part, pour l'instant, aucun texte réglementant de façon particulière l'exploitation et le commerce des PFNL, en dehors de ceux issus de l'exploitation de la faune sauvage, du rotin et du bambou.

La Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997, portant Code de la santé publique indique en son article 298 dans la section 3 sur la recherche en médecine traditionnelle que "lorsqu'un chercheur recueille une recette traditionnelle, il doit mentionner sa source".

"Si le chercheur tire de la recette un profit, ce profit doit être partagé avec celui auprès de qui la recette a été recueillie".

Un projet d'arrêté de ce code portant réglementation des médicaments traditionnels à base de plantes, soumet à autorisation du Ministère chargé de la santé, la fabrication et la commercialisation des médicaments traditionnels à base de plantes. Ce projet d'arrêté précise en outre qu'au niveau des peuplements naturels, l'exploitation n'est autorisée que pour les herbes, les feuilles, les écorces de tige, les fruits et les graines, celle des racines étant formellement interdite. Il ajoute par ailleurs que ne sont autorisés à l'exportation sous leur forme brute que les graines, les fruits, les huiles essentielles, les gommés et les feuilles.

Au niveau du code forestier (Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999), l'exploitation de la presque totalité des produits forestiers rentrant dans la catégorie des PFNL est régie par les dispositions relatives à l'exercice des droits d'usage. Ainsi, à l'article 94, les droits d'usage sont définis comme étant "des droits coutumiers que les populations visant traditionnellement à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier peuvent exercer en vue de satisfaire leurs besoins en produits forestiers".

L'article 95 du même code stipule que "l'exercice des droits d'usage est strictement limité à la satisfaction des besoins familiaux et domestiques des usagers.

Il ne peut donner lieu en aucun cas à des transactions commerciales portant sur les produits ligneux récoltés. Les droits d'usage sont incessibles à des tiers".

Le décret n°227 portant application du code forestier précise en son article 68 que "... l'exercice des droits d'usage est libre et ne donne lieu au paiement d'aucune redevance". A l'article 70 de même décret, les droits d'usage sont définis comme ceux consistant :

- Au ramassage du bois mort ;
- A la récolte des fruits et des plantes alimentaires ou médicinales ;
- A la coupe du bois nécessaire à la construction des habitations ou des abris pour les bêtes ou à la fabrication des outils agricoles ;
- Au pâturage ou au passage des bêtes, sous réserve des dispositions du code forestier et de ses textes d'application ;
- A tout autre usage reconnu par les décrets et arrêtés de classement et par les plans d'aménagement forestier.

L'article 57 de ce décret dresse la liste d'un certain nombre d'essences forestières bénéficiant d'une protection spéciale en application de l'article 78 du Code forestier. Ces essences ne peuvent être coupées, abattues, arrachées ou mutilées, même pour l'exercice d'un droit d'usage, qu'après autorisation accordée exceptionnellement par l'autorité forestière habilitée à cet effet par le Ministre chargé des forêts.

Leur coupe ne peut être autorisée qu'en vue de l'obtention du bois de construction ou d'ébénisterie. Entre autres essences listées, notons : *Uvaria*, *xylophia*, *raphia*, *indigo*, bambou, liane à caoutchouc, *parkia*, palmier à huile, *detarium*, *lophira*, *ceiba*, *dialum*, karité, ronier, etc.

L'arrêté conjoint n°A/96/1195/MAEF/MF du 06 mars 1996 relatif aux taxes et redevances forestières, ne prévoit aucune redevance pour l'exploitation des PFNL à l'exception du rotin et du bambou. Il ressort de l'analyse de ces différentes dispositions qu'un vide juridique existe lorsque les PFNL sont exploités et commercialisés. Pourtant, ce sont de nombreuses personnes qui vivent de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL mettant en jeu annuellement d'importantes quantités de produits et d'argent.

En ce qui concerne les PFNL issus de la faune sauvage, l'essentiel des mesures législatives et réglementaires se trouve condensé dans le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse ainsi que ses textes d'application.

L'objectif de ce code, comme indiqué en son article premier est "de fixer les principes fondamentaux destinés à assurer la protection, la conservation et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, de reconnaître le droit de chasse et d'en guider la pratique en vue de promouvoir l'utilisation rationnelle durable des espèces animales et d'assurer leur pérennité pour la satisfaction des besoins humains".

Si le droit de chasser est reconnu à tous les citoyens (article 63), sa pratique est strictement réglementée. Ainsi, sont définis :

- Les armes autorisées pour la chasse ;
- La période de chasse ;
- Les zones ouvertes à la chasse ;
- Les espèces animales susceptibles d'être chassées ;
- Les licences requises pour l'exercice de la chasse ;
- Les droits à payer ;
- Les latitudes d'abattage ;
- Les interdits
- Les pénalités en cas d'infractions
- Les agents habilités à exercer les contrôles ;
- Le commerce des produits de chasse.

L'exercice de la profession d'oisellerie est particulièrement réglementé à travers le décret n°046/PRG/SGG du 08 février 1991 et son arrêté d'application n°91/3977/MARA/CAB du 09 juillet 1991. Selon ces textes, nul ne peut pratiquer l'oisellerie en Guinée s'il n'est pas titulaire d'un agrément d'oiseleur délivré par Arrêté du Ministre chargé de la chasse. Les différentes taxes et redevances de chasse à payer figurent dans l'arrêté conjoint n°A/92/2592/MARA/MF du 25 juin 1992.

Ces dispositions à caractère national sont complétées par celles de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington.

En ce qui concerne le cas particulier de la viande de gibier, l'article 124 du Code de faune stipule : "Le titulaire d'un permis ou d'une licence de chasse peut disposer librement de la viande de chasse provenant des animaux régulièrement abattus par lui dans les limites de sa consommation personnelle et de celle, éventuellement, des employés l'accompagnant à l'occasion de la chasse. Le surplus doit être laissé gratuitement à la disposition des usagers du territoire sur lequel a lieu l'abattage".

"L'échange, la cession, la commercialisation sous quelque forme que ce soit, ainsi que le stockage dans les installations frigorifiques publiques, de toute viande de chasse ou de tout gibier d'origine guinéenne sont prohibés, sauf autorisation de l'autorité ministérielle chargée de la chasse ou exception prévue par les textes d'application du présent code".

Le commerce de la viande de gibier (fraîche ou boucanée) n'est donc pour l'instant, pas permis car les textes d'application qui fixent les exceptions prévues par l'article 124 du code de faune ne sont pas encore adoptés. Or, ce produit est l'un des principaux PFNL exploités et dont le commerce prend de l'ampleur.

8 CONTRAINTES ET POTENTIALITES POUR L'AMELIORATION DE LA COLLECTE DES DONNEES

Actuellement, il existe plusieurs éléments susceptibles de contribuer positivement à la promotion et au développement de l'exploitation, de la transformation, de la commercialisation et de l'utilisation des PFNL.

Ces facteurs sont propices à l'amélioration de la collecte des données sur les PFNL. A l'inverse, pour les PFNL qui étaient considérés, il n'y a pas encore longtemps comme des produits accessoires, il existe une série d'obstacles qui freinent la mise en œuvre d'un système opérationnel de collecte de données.

8.1 Contraintes

Les contraintes et les obstacles liés à la collecte des données sur les PFNL sont nombreux :

- Les informations sur les forêts et les produits forestiers sont incomplètes, partielles et ne sont pas à jour ;
- Le manque de données sur les PFNL reste entier encore qu'une bonne partie des activités se mènent dans le cadre des droits d'usage qui ne sont soumises à aucun contrôle ;
- Il n'existe pas pour le moment de méthodes standards pour la collecte de données sur les PFNL qui, malgré leur importance, n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation de manière particulière ; .
- Il n'existe pas de conformité dans les unités de mesure ;
- Le cadre législatif et réglementaire actuel n'aborde pas de manière spécifique les questions liées à l'exploitation, à la commercialisation et à l'utilisation des PFNL.
- La faiblesse des moyens financiers et matériels ne permet de faire que des estimations ou des enquêtes conjoncturelles. Les résultats obtenus dans ces conditions peuvent s'écarter parfois largement de la réalité ;

- Au niveau de l'administration forestière, il n'y a pas une structure spécialement chargée des statistiques. Dans la pratique, chaque division collecte les données dont elle a besoin ;
- Le manque de spécialiste en statistique forestière et l'insuffisance des moyens de traitement ne sont pas de nature à faciliter une meilleure exploitation des données collectées et des sources d'information ; .
- Le manque de statistiques fiables sur le commerce intérieur des produits forestiers, en général et des produits non ligneux en particulier est un handicap non négligeable ;
- La diffusion et l'utilisation de chiffres différents dans le même domaine ;
- La circulation très limitée des données disponibles sur certains PFNL.

8.2 Potentialités

Parmi les facteurs favorables à la collecte de données sur les PFNL, on peut citer notamment :

- L'importance du potentiel en PFNL due aux conditions édapho-climatiques existantes propices au développement des forêts et des arbres hors forêts ;
- La volonté de plus en plus affirmée des forestiers, des Etats et des institutions internationales de prendre en compte les PFNL dans les systèmes nationaux des statistiques ;
- L'amélioration sensible du réseau de communication qui est de nature à faciliter largement la transmission rapide, aisée et efficace des données à partir des centres de production ;
- La disponibilité de cadres et de techniciens potentiellement capables d'effectuer les travaux statistiques ;
- La disponibilité de locaux et l'existence sur le marché de logiciels et de matériels de base adaptés pour le traitement des données ;
- La similitude au plan national des techniques d'exploitation et de transformation des PFNL utilisées par les populations locales, ce qui pourrait faciliter l'élaboration de méthodes standards de collecte de données ;
- L'exploitation commerciale des PFNL permet de mieux contrôler les quantités extraites comparativement aux volumes auto-consommés plus difficiles à déterminer ;
- La facilité d'obtenir des informations fiables sur les PFNL auprès des populations locales à l'issue d'une sensibilisation bien menée ;
- L'exploitation et la transformation des PFNL ne nécessitent pas l'emploi de technologies sophistiquées, ce qui constitue un atout dont il faut tirer le meilleur parti dans le contexte des pays en voie de développement aux plans technique, économique, social et environnemental.

9 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de l'importance des PFNL dans l'économie nationale, il conviendra :

- De procéder à une meilleure organisation et à un suivi adéquat de la filière des différents PFNL ;
- D'élaborer des méthodes standards de collecte des données sur les PFNL ;
- D'entreprendre des enquêtes et des études sur les différents PFNL ;
- D'organiser des campagnes de sensibilisation des acteurs de la filière, des décideurs et des populations dans l'ensemble pour faciliter la collecte de données sur les PFNL ;
- D'adopter une législation spécifique relative à l'exploitation, à la commercialisation et à l'utilisation des PFNL ;
- De réviser la fiscalité forestière pour prendre en compte les PFNL ;

- De renforcer les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles du service forestier afin de lui permettre de mieux gérer la collecte, le traitement et la diffusion des données sur les volumes de PFNL exploités et les flux financiers y afférents ;
- D'intégrer la collecte de variables spécifiques à l'approche "genre" pour mieux cerner l'apport des femmes dans l'exploitation, la commercialisation et l'utilisation des PFNL.

10 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANQUE MONDIALE Niger - Programme National de gestion des ressources naturelles - annexe 4 : Ressources ligneuses et foresterie rurale. Appendice 2d : Eléments concernant les produits forestiers secondaires 1992

DIALLO I.K Projet Gui 86/012 BRP Guétoya/Guinée - Historique et évolution de la foresterie guinéenne (Annexe 3 du rapport de consultation nationale) - Conakry, mai 1989

DIAWARA D. Rapport national sur les ressources génétiques forestières - République de Guinée - Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts - 1998 FAO Les produits forestiers non ligneux et la création de revenus - Iva, vol. 50 198 : 2-58 1999/3FAO Séminaire sur les statistiques forestières en Afrique -Thiès, Sénégal, 11-12 novembre 1991 –

Rapport GODFRIED A. Statistiques forestières dans les pays membres de l'OAB - Bulletin d'information OAB N° 3 01/03/1995 : 38-42

JULIA F. The major significance of "minor " forest products - The local use and value of forests in the West African humid forest zone - community forestry note 6 - Rome, 1990

KEITA A.K.Communication personnelle

ONIVOGUI H. B. Communication personnelle PAFT Politique forestière et plan d'action - Plan d'Action Forestier Tropical – République de Guinée 1998

PRABV/HN-HG Atelier technique sur la disparition du Rônier dans la sous région Ouest Africaine - République de Guinée/Ministère des Eaux et Forêts/Direction Nationale des Eaux et Forêts –Commission des Communautés Européenes/Fonds Européens de Développement N° 4213/REG-Programme Régional d'Aménagement des Bassins Versants du Haut Niger et de la Haute Gambie/Projet Niokolo-Badiar juillet 1998

RPTES
et Forêts - Le secteur des énergies traditionnelles en Guinée - République de Guinée - Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie. Ministère de l'Agriculture, des Eaux
Equipe Nationale RPTES - Edition 998

DIVERS Cites: rapport annuel - DNEF - République de Guinée - 1999

11 ANNEXE I: CLASSIFICATION TRADITHEURAPEUTIQUE DES PLANTES RENCONTREES DANS LA FORET CLASSEE DE BAMBAYA (KISSIDOUGOU)

Noms scientifiques	Station	Noms vernaculaires	Indication thérapeutique
<i>Aframomum melegueta</i>	Forêt sèche dense	Kumbulan (kissie)	Toux, arrêt de lactation après le sevrage tonique
<i>Azelia africana</i>	Forêt sèche dense	Linko (kissie) Malinké : Linkö	Constipation, lumbago et œdèmes générales
<i>Albizzia ferruginea</i> (mimosaceae)	Forêt sèche dense	Ubangbafofa (kissi) Gban, gbanfin (malinké) Koulanètè (Poular)	Constipation, ballonnement du ventre, blessures, éruptions cutanées

Alchornea cordifolia (Euphorbiaceae)	Forêt sèche dense	Tyyoolen (kissie) Köyiran Gargassaki (Poular)	Diarrhée, ulcère de la bouche, carie dentaire, rhumatisme et ulcères, gonorrhée, diverses maladies et avortement
Anthocleista nobilis (Loganiaceae)	Forêt sèche dense	Buluböö (kissie) Demba yiri (Malinké)	Hémorroïdes, gonorrhées, coliques, empoisonnement, lèpre, troubles menstruels et purgatifs, épilepsie
Antiaris africana (Moraceae)	Forêt sèche dense	Fundaa (kissie)	Lèpre - maux de gorge
Carapa procera (Meliaceae)	Forêt ripisole	Kueyo (kissie) Köbi (Malinké)	Toux, troubles de la poitrine, maladies diverses, fatigue générale et courbature, rhumatisme.
Cassia sieberiana (Caesalpinaceae)	Forêt secondaire	Sindjan (Malinké)	- Kwaschlorkor - Anémie - Diarrhée - Troubles gastriques - Gonorrhée
Cassia siamea (Caesalpinaceae)	Forêt sèche et savane forestière	Kassia (Malinké)	Heilminthiace mal de dos
Calamus deratus	Forêt sèche dense	Tyellan (kissie)	Obésités oedèmes générales
Ceiba pentandra (Bombacaceae)	Forêt dense sèche et sémi-décidue	Bandaa Fofaa (kissie)	Coliques, fièvre et maux de tête, conjonctivite, maux de dents
Combretum micranthum (Combretaceae)	Savane arborée	Kendeliba (Malinké)	Fièvre
Khaya senegalensis (Meliaceae)	Forêt sèche	Diala (Malinké)	Fièvre
Parkia biglobosa (Mimosaceae)			jaunisse
Dichrostachys glomerata (Mimosaceae)	Forêts transitoires jachères	Tansangwoni	La syphilis, la lèpre, les morsures de serpents et piqûres de scorpions, les vers, les parasites, la dysenterie, l'éléphantiasis et les troubles urétraux, les ulcères de la gorge, les abcès, les enflures enflammées, contre les maux de tête
Harungana madagascariensis (Hypericaceae)	jachères et forêts secondaires		La jaunisse, la dysenterie, l'hémorroïde, la lèpre, les troubles d'estomac de bébé, les maux de dents et les parasites, soulager l'accouchement, les menstruations douloureuses, les troubles de foie, l'attaque

			du serpent blanc, la gonorrhée, les troubles d'estomac
Detarium senegalense (Caesalpinaceae)	Forêt dense semi-décidue	Börö (kissie)	Chancres syphilitiques, blessures profondes, dysenterie, fumigation des cases, douleurs chroniques du dos, tuberculose de la colonne vertébrale, chasser les moustiques, poison des flèches Entéralgies graves (coliques, obstructions intestinales) Bronchites, Pneumonies, maux de ventre, lèpre, conjonctivite.
Elaeis guineensis (Arecaceae)	Forêts sèche, dense, semi-décidue	Wavwo (kissie) Tindjou (malinké)	Gonorrhée, maux de tête, bronchite *Blessures et égratignures *Dermatologie Courbatures et rhumatisme *Furoncles *Abscesses et entorses *Empoisonnement
Erythroleum guineensis (Caesalpinaceae)	Forêts sèches, dense, semi-décidue	Köndö (kissie) Tali	*Coryzas et sinusites *Ver de guinée, *filaria, *Inflammations gangreneuses, et ulcères *Diarrhée des nourrissons *Syphilis *Névralgies, plaies
Entanda africana (Mimosaceae)	Savane boisée	Yindo (kissie) Dididjamba	*Contre poison, *bronchite, *toux et antiseptique, *stimulant, *reconstituant et antiblennorragique, *fortifiant, *avortement
Fagara macrophylla (Rataceae)	Forêt dense semi-décidue	Cibakéo (kissie)	*Variole *Syphilis de gorge *Maux de dos *Rhumatisme, *Lumbago *Toux et refroidissement *Maux de ventre *Palpitation *Hernie inguinale *Ulcère et carie dentaire *Gonococcie *Règles douloureuses
Ficus capensis (Moraceae)	Savane forestière et savane boisée	Woso ou sagba (kissie) Törö (malinké)	*Enema *Soif et ulcère de la gorge

			*Œdème *Dysenterie *Gonorrhée *Stérilité féminine *Maux de ventre *Rachitisme
Ficus exasperata (Moraceae)		Tèwo (kissie) Törö	*Dermatose *Toux *Scarification de la peau lépreuse *Plaies, toux et refroidissement
Funtumia elastica (Apocynaceae)			Hémorroïdes

Source : M.A. TRAORE, 1999

ANNEXE II : LES RESULTATS DES ENQUETES AUPRES DES FAMILLES

Domaines d'utilisation	Noms scientifiques
Petit outillage et mortier	Khaya senegalensis Terminalia glaucescens Lophia alata Pterocarpus erinaceus Afzelia africana
Pilon	Terminalia glaucescens Lophira alata Coffra canephora Pterocarpus erinaceus
Manche d'outils	Pterocarpus rincens Terminalia glaucescens Coffra canephora Cassia sieberiana
Fabrication de corde	Leptodevis brachyptora Gouania longipitala Calamus sp

	Baissea sp Platycephalum sp
Alimentation Feuilles pour la sauce	Ficus gnaphalocarpa Pterocarpus dantalinordes Albizia zygia
Fruits	Monodora crispata Parinari excelsa Detarium senegalensis Parkia biglobosa Aubrevillen platicarpa Psendospardias microcarpa Canthium Diallum guineensis Bosquira phobros
Instruments de musique	Fagaro macrophilla (Rutaceae) Gmelina arborea (Tam - Tam)
Epices	Xylophia aethiopica Piper migrum Piper guineensis

Source : M.A. TRAORE, 1999